
Adresse de la société populaire de Prissac (Indre) qui envoie l'hommage de la reconnaissance des bons villageois qui la composent, lors de la séance du 18 thermidor an II (5 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Prissac (Indre) qui envoie l'hommage de la reconnaissance des bons villageois qui la composent, lors de la séance du 18 thermidor an II (5 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 191;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22818_t1_0191_0000_5

Fichier pdf généré le 09/07/2021

et pleins de confiance en la Convention nationale : c'est le tableau des citoyens de la commune de Gien. Représentez-vous ces mesures, citoyens, un jour de repos ou de feste. Vous verrez une assemblée de frères dans laquelle la bonne et franche amitié unit tous les cœurs; vous y verrez régner une douce gaité, suite naturelle d'une conscience pure et tranquille, où le crime n'a pas d'accès. Le bulletin annonce-t-il une nouvelle favorable, tout s'anime, la joie éclate, et, de toutes parts se font entendre les cris de vivent la République, la Convention et les défenseurs de la patrie !

C'est à nous de vous exprimer les sentimens du peuple, dont nous sommes les mandataires : Eh bien ! Citoyens représentans, l'assentiment général qu'il a donné de tout tems aux sages décrets de la Convention, l'empressement qu'il a mis à célébrer la feste de l'Être suprême, et en célébrer deux autres de lui-même à l'occasion des victoires de la République, en nous laissant d'agréables émotions, nous avoient fait croire qu'il ne pouvoit plus exprimer d'une manière plus forte son amour pour la République. Cependant nous venons d'être convaincus du contraire par la scène remarquable qui a terminé la feste du 14 juillet 1789, célébrée le 26 messidor.

Le peuple en masse s'étoit transporté à l'autel de la patrie pour y chanter des himnes en l'honneur des vainqueurs de la Bastille et revenoit au temple de l'Être suprême. Le courier arrive; on dit les nouvelles bonnes, on se presse pour les entendre; à chaque phrase qui nous apprend ou la marche triomphante des Républicains, ou la prise d'une ville, ou la destruction des infâmes émigrés, un saint enthousiasme s'empare de tous les esprits; les cris de vive la République, et le roulement des tambours se confondent, se répètent mille fois et ne cessent par intervalle que pour faire place aux accens mélodieux de la musique. Il n'y a personne qui ne partage ce superbe mouvement; la joie se soutient, et elle est portée à son comble avec les plus vifs applaudissemens, lorsqu'on apprend que vous avez continué au comité de salut public une confiance si bien méritée. Voilà les sentimens d'un peuple qui, étranger à toutes les factions, ne respire que pour la République, une et indivisible, et préfère la mort à la perte de sa liberté.

Citoyens représentans, votre patriotisme a lancé le vaisseau de la République; votre courage l'a soutenu contre les orages et les tempêtes des passions; votre énergie l'a sauvé des écueils où l'ont voulu jeter les factions; vous n'en quitterez pas le gouvernail que votre fermeté inébranlable ne l'ait amené à bon port. Voilà le vœu du conseil général de la commune de Gien. S. et F.

GIMEAUX, BOURY (*off. mun.*), BOUCHEROZ, E.J. MASLIER (*off. mun.*), MARCEL (*off. mun.*), VALLET, CHABOURAU, L. ESTALIER DURON (*off. mun.*), PASTEAU (*off. mun.*), CRÉTTÉZ, FOULT, DUMAIST, DEROIN (*off. mun.*), PAULTRÉ, DEVADE, BAZIN, BEZY (*agent nat.*), SOUGERE, LAGNEAU, TIXIER, MELLOTT.

10

La société populaire de Prissac, département de l'Indre, envoie à la Convention nationale l'hommage du dévouement et de la reconnaissance des bons et simples villageois qui la composent. Elle l'invite à n'abandonner son poste que lorsque la liberté n'aura plus rien à redouter de ses ennemis.

L'Eternel, disent-ils, dont tous les gens de bien ne peuvent méconnoître l'existence, et sous l'auspice duquel vous avez proclamé les droits sacrés de l'homme, veille sur votre ouvrage et sur vos têtes; témoin tous les orages conjurés qu'a bravés notre immortelle révolution... Nos bras, nos fortunes, nos vies, nous les consacrons pour nos représentans.

Cette société, après avoir attesté le civisme constant de son concitoyen Claude-François Lanet, ex-noble, sollicite en sa faveur une exception à la loi générale portée contre cette caste ci-devant privilégiée.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

11

La société populaire régénérée de Perpignan (2) fait don à la patrie, 1^o de 1 573 liv. 9 s. de numéraire métallique de France; 2^o de 14 piastres et une piécette d'Espagne, faisant environ 71 liv. de France; 3^o de 4 739 liv. 10 s. d'assignats, dont la somme de 739 liv. 10 s., remise par la compagnie des canoniers de Marseille, fait partie.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Perpignan, 20 mess. II*] (4)

Législateurs

La société populaire régénérée de Perpignan, jalouse de contribuer par tous ses moyens à la destruction des despotes coalisés et à l'affermissement de la République une et indivisible, ne cesse de provoquer toutes les mesures propres à atteindre ce but et de stimuler le patriotisme de ses concitoyens. Elle a la satisfaction de voir que ses soins n'ont pas été infructueux; plusieurs dons ont été offerts pour les frais de la guerre; elle s'empresse de les transmettre à la Convention; ils consistent, savoir, en 1 573 liv. 9 s. de numéraire métallique de France, en un gobelet et une paire boucles d'agent, et en 4 739 liv. 10 s. d'assignats, dont la somme de 739 liv. 10 s., remise par la compagnie de canoniers de Marseille, fait partie.

(1) *P.-V.*, XLIII, 55. Bⁿ, 26 therm. (2^e suppl^l).

(2) Pyrénées-Occidentales;

(3) *P.-V.*, XLIII, 55. Bⁿ, 27 therm. (2^e suppl^l): *J. Fr.*, n^o 680. Mentionné par *J. Mont.*, n^o 98.

(4) C 311, pl. 1 233, p. 26 et 27.